

VOTRE MÉCÉNAT, C'EST PLUS QU'UN DON,

C'EST ADHÉRER À UNE ASSOCIATION ET À UN PROJET

CULTUREL AMBITIEUX !

Le mécénat n'est pas réservé aux entreprises, vous aussi en tant que particulier vous pouvez soutenir l'Europajazz !

Pour les particuliers, le mécénat c'est :

- une déduction fiscale de 66% du montant de votre don (dans la limite de 20% du revenu)
- des contreparties à hauteur de 25% du montant de votre don (dans la limite de 65€)

exemple

Pour un don de 150€, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de **99€**

Pour un don de 300€, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de **198€**

Pour un don de 500€, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de **330€**

Et pour vous remercier de votre soutien, l'Europajazz a pensé à tout :

places offertes ou invitations sur certains de nos temps forts, informations privilégiées...



Pour devenir mécène, rien de plus simple, envoyez le coupon ci-dessous rempli ainsi que votre chèque à **Le Mans Jazz – 1A rue Gambetta – 72000 Le Mans Cedex 1** ou venez **directement à nos bureaux** – le reçu fiscal vous sera envoyé en retour.

Nom + Prénom _____

Adresse _____

Code postal + ville _____

Téléphone + mail _____

Je fais un don de _____ à l'association Europajazz

Contact mécénat et relations partenaires

Eve-Anne Lesage – production@europajazz.fr – 02 43 23 78 99